



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique d'aménagement du territoire

Question écrite n° 59246

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale sur le développement de la « Petite défense » en Seine-Saint-Denis. En effet, le nouveau quartier d'affaires, autour de Landy 1, lancé en 2002-2003, Landy 2 (avec certes deux ans de retard) peut devenir un site stratégique de rééquilibrage à l'est dans l'avenir. Les opérations d'immobilier d'entreprise sont très ambitieuses et devraient concerner, fin 2011, pas moins de 80 000 m² de bureaux qui devraient donc sortir de terre dans les deux ans qui viennent. Ce nouveau quartier prometteur de la « Petite défense » devait être parallèle au projet ambitieux de Palais des congrès international de 23 000 m², auquel il manquerait pour le moment un financement de 75 millions d'euros. Un nouveau permis de construire devrait être déposé auprès de l'agglomération. Il pourrait s'avérer décisif qu'un signe d'encouragement des pouvoirs publics envers ce projet, marquant que ce projet s'inscrit dans une logique forte d'aménagement et de rééquilibrage à l'est, aurait sûrement un effet bénéfique pour la décision finale des investisseurs. Il lui demande donc de lui indiquer s'il compte agir en ce sens.

Texte de la réponse

Le premier volet du projet du Grand Paris vise le développement économique, urbain et culturel d'un ensemble de territoires reliés entre eux par un réseau de métro automatique rapide et à grande capacité. En complément des actions déjà conduites par les collectivités locales concernées, ce projet contribuera au développement de l'emploi, notamment au nord et à l'est de Paris. La Plaine-Saint-Denis - où sont localisées les opérations Landy 1 et Landy 2 - est l'un des territoires directement concernés par ce premier volet du Grand Paris. Dans ce contexte, le secrétariat d'État conduit conjointement avec les élus locaux, en particulier avec l'établissement public de coopération intercommunale Plaine Commune des travaux qui pourraient déboucher à terme sur la signature d'un contrat de développement territorial. Ces travaux visent au développement équilibré du territoire autour d'une véritable mixité fonctionnelle et urbaine. Ils se structurent en particulier autour de l'émergence d'un véritable « cluster » des industries de la création à partir des nombreuses ressources du territoire dans ce domaine. L'opération Landy 2 mentionnée plus haut projette d'ailleurs déjà d'accueillir certaines activités entretenant un lien direct avec le futur « cluster », par exemple plusieurs studios de télévision. L'opération de centre de conférences mentionnée dans la question - qui doit s'intégrer architecturalement et urbanistiquement dans les projets du territoire - fait l'objet d'une demande de permis de construire pour lequel seule la commune de Saint-Denis est compétente.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59246

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Développement de la région capitale

Ministère attributaire : Développement de la région capitale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9146

Réponse publiée le : 5 janvier 2010, page 107